

## **DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE**

**DECISION DU 01/12/2025**

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE LA DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE**

L'AGENT COMPTABLE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE  
PAR INTERIM,

Vu le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision n°3 du 27 mars 2025 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu l'arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, en date du 21 11 2025 portant nomination de Madame Cécile ROCHELLE, agent comptable de l'Etablissement national des invalides de la marine à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Par acte sous seing privé, j'ai, avec l'agrément du directeur de l'établissement, donné mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, aux personnes ci-dessous mentionnées et dans les limites indiquées.

Vous trouverez, en regard des noms de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

## 1. DELEGATIONS GENERALES :

Signature et paraphes

a)	<p><b>Monsieur Josselin NEYROLLES</b>, Fondé de pouvoir pour la partie maitrise des risques, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités.</p>	Signé
b)	<p><b>Madame Ndeye Fatou SENE</b>, Fondée de pouvoir, responsable du Département Comptabilité et Analyse Financière (DCAF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, <b>en cas d'absence ou d'empêchement et suivant les nécessités de service de Madame Cécile ROCHETTE</b>, directrice comptable et financière de l'Etablissement, de signer, seule ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent et d'effectuer toute opération relevant de la compétence ou la responsabilité de la Directrice comptable et financière.</p>	Signé
c)	<p><b>Madame Cécilia VERDURE épouse CREPIN</b>, responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités.</p>	Signé

## 2. DELEGATIONS SPECIALES

### Département Comptabilité et Analyse Financière

#### Pôle Comptabilité

Signatures et paraphes
------------------------

a)	<p><b>Madame Laurence ROY</b>, responsable du Pôle Comptabilité, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels.</p> <p>En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Laurence ROY reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.</p>	Signé
----	--	-------

#### Mission Analyse Financière

Signatures et paraphes
------------------------

b)	<p><b>Madame Sophie FLAURAUD</b>, référente technique de la mission analyse financière, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du département dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels.</p> <p>En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Sophie FLAURAUD reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.</p>	Signé
----	---	-------

## Département Maitrise des Risques

### Pôle Contrôle des Prestations

Signatures et paraphes

a)	<p><b>Madame Soizic KERGOSIEN</b>, responsable du Pôle Contrôle des Prestations de Santé, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions dans la limite du seuil de délégation établi à 60 000 euros.</p> <p>En l'absence de Monsieur Josselin NEYROLLES, <b>Madame Soizic KERGOSIEN</b> reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.</p>	Signé
b)	<p><b>Madame Nicole THERSIQUEL</b>, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 20 000 euros.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de <b>Madame Soizic KERGOSIEN</b>, <b>Madame Nicole THERSIQUEL</b>, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 60 000 euros.</p>	absent
c)	<p><b>Madame Odile SIVY</b>, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros pour les prestations de la branche maladie et 40 000 euros pour celles de la branche vieillesse.</p>	Signé
d)	<p><b>Madame Julie LE DRIAN</b>, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.</p>	Signé

e)	<b>Madame Guarance CARTURAN, contrôleuse des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé
f)	<b>Madame Corinne VILLETTE, contrôleuse des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros pour les prestations de la branche maladie et 40 000 euros pour celles de la branche vieillesse.	Signé
g)	<b>Madame Céline PIERRE, contrôleuse des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé
h)	<b>Madame Laëtitia LE PABIC, contrôleuse des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Absent
i)	<b>Madame Alexandra LAMPER, contrôleuse des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	Signé



**Pôle Contrôle des Prestations Retraite**

Signatures et paraphes

a)	<b>Madame Véronique LANGLOIS, référente technique,</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 60 000 euros.	Signé
----	--	-------

a)	<b>Monsieur Joël GROT, contrôleur des prestations</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	Signé
----	---	-------

a)	<b>Madame Brigitte DERVILY, contrôleuse des prestations,</b> reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	Signé
----	--	-------

## DEPARTEMENT RECOUVREMENT, ABUS, FAUTES ET FRAUDES

### Pôle recouvrement

#### Signatures et paraphes

a)	<b>Monsieur Mathieu AUBIGNY, responsable</b> du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle et d'émettre un avis sur les demandes de remises gracieuses.	Signé
b)	<b>Madame July ANGLY, technicienne</b> au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	Signé
c)	<b>Madame Sandrine HOGUIN, technicienne</b> au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	Signé
d)	<b>Madame Géraldine MARCHIX, technicienne</b> au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les notifications d'imputation d'excédent de versement.	Signé
e)	<b>Madame Sophie PELEE DE SAINT MAURICE, technicienne</b> au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	Signé
f)	<b>Madame Sophie PROVOST, technicienne</b> au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	Signé

## Pôle Abus, Fautes et Fraudes

### Signatures et paraphes

a)	<p><b>Madame Anaïs PICARD, responsable</b> du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle.</p>	Signé
b)	<p><b>Monsieur Arnaud PELE, technicien</b> au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale,</li><li>- Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,</li><li>- Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,</li><li>- Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,</li></ul>	Signé
c)	<p><b>Madame Sabrina ANGER, technicienne</b> au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale,</li><li>- Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros,</li><li>- Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros,</li><li>- Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros.</li></ul>	Signé

La présente délégation annule et remplace toutes les délégations précédentes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

A Périgny, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

La Directrice comptable et financière de,

**Cécile ROCHETTE**

Copie pour information au Directeur transmise le : 1<sup>er</sup> décembre 2025

Publication faite le :

(Signature du Directeur)